

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement portant sur différentes mesures du Plan climat vaudois à hauteur de CHF 5.1 millions (Documentation; Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) 2.0; Plan d'action Sols; Emissions des institutions sanitaires; Réseau de cabinets médicaux verts; Restauration collective du CHUV; Accompagnement au changement; Plans de mobilité; Revenu de transition écologique)

1. PREAMBULE

La commission nommée pour traiter de l'objet cité en titre s'est réunie à deux reprises, le 30 août et le 7 septembre 2021, à Lausanne.

Elle était composée de Mesdames les Députées Anne-Sophie Betschart, Elodie Lopez, Anne-Laure Métraux-Botteron, Graziella Schaller, de Messieurs les Députés Fabien Deillon, Cédric Echenard, Philippe Germain (remplacé par Mme Anne-Lise Rime le 7 septembre), Pierre-François Mottier, Yves Paccaud, Werner Riesen, Daniel Ruch (en remplacement de Mme Carole Schelker), Stéphane Rezso (en remplacement de M. Patrick Simonin), Eric Sonnay, Pierre Zwahlen, ainsi que du soussigné, Président et rapporteur de la commission.

Madame la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux, Cheffe du Département de l'environnement et de la sécurité (DES) était également présente lors des deux séances. Elle était accompagnée de M. Yvan Rytz, Délégué cantonal au Plan climat (Unité Plan Climat/UPCL), de Mmes Tali Nyffeler-Sadras et Brigitt Altwegg, Cheffes de projet à l'UPCL, ainsi que de MM. Cornelis Neet, Directeur général de la DGE (Direction générale de l'environnement) (séance du 30 août) et Tristan Mariethoz, Ingénieur en environnement au Pôle de compétence climat (DGE-DIREV/Direction de l'environnement industriel, urbain et rural). Mme Stéphanie Manoni, Responsable mobilité durable à la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) était présente le 30 août.

Madame la Conseillère d'Etat Rebecca Ruiz, Cheffe du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) était présente le 30 août pour la présentation et l'examen des mesures concernant son département. Lors de cette séance, elle était accompagnée de Dre Isabelle Rossi, Médecin cantonale adjointe à l'Unité Environnement et santé publique (Direction générale de la santé), de Prof. Nicolas Senn, Chef du Département de médecine de famille à Unisanté, ainsi que de MM. Antonello Spagnolo, Directeur de la Direction de l'insertion et des solidarités à la Direction générale de la cohésion sociale, Pierre-Yves Müller, Directeur de la Direction logistique hospitalière du CHUV, Frédéric Michoulier, Responsable de la Centrale de production alimentaire du CHUV.

Le secrétariat de la commission était assuré par Madame Fanny Krug, Secrétaire de commissions parlementaires au Secrétariat général du Grand Conseil.

Dans le cadre de ses travaux, la commission a notamment été nantie des documents suivants :

- Texte de l'objet adopté par Conseil d'Etat avec liens actifs
- « Exemples de projets pour lutter contre les îlots de chaleur », note de la DGE et de l'UPCL
- Complément d'information du DSAS sur la pratique en matière d'élimination des denrées alimentaires entrant dans la chambre d'une patiente ou d'un patient
- Présentation Powerpoint « Plan climat vaudois, 20_LEG_43 EMPD 5.1 mios, 7 septembre 2021, 2^e séance de commission »

2. PRESENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Cette partie ne concerne que la présentation générale de l'EMPD par les Conseillères d'Etat. Chacune des mesures est présentée séparément en détail dans la partie « Examen point par point de l'exposé des motifs ».

Présentation générale de l'EMPD par la Cheffe du DES

La question climatique est un enjeu fondamental, avec des conséquences très réelles et redoutables qui se manifestent d'ores et déjà, et malheureusement plus vite qu'initialement prévu. Le 6^e rapport d'évaluation du groupe 1 du GIEC, présenté le 9 août dernier, sonne un coup retentissant à travers la planète. Non seulement les prédictions se confirment, mais elles se manifestent encore plus rapidement que prévu et les risques d'emballement du système climatique sont réels. Des dômes de chaleur vécus en Amérique du Nord, des incendies en Italie, en Grèce, en Sibérie, en Turquie alors que la Suisse, l'Allemagne ou la Belgique étaient sous l'eau. Tout comme le Japon.

Le climat nous place face à une double urgence : intensifier sans attendre la décarbonisation de nos activités humaines pour limiter la hausse des températures et nous préparer à devoir affronter des profondes modifications du climat avec de nombreuses conséquences pour les systèmes naturels et humains. Particulièrement pour nos agriculteurs.

Toutes les échelles, des individus, en passant par les institutions politiques ou les entreprises doivent passer à une action résolue. C'est la conviction du Conseil d'Etat *in corpore* qui non seulement a adopté un Plan climat ambitieux, mais qui le démontre en ayant d'ores et déjà adopté toute une série de mesures fortes et portées par *tous* les départements.

En l'espace d'une année, depuis la présentation du Plan climat le 24 juin 2020, le Conseil d'Etat a validé quelque 80 % des mesures d'impulsion prévues pour la 1^{ère} génération du Plan climat vaudois, à savoir CHF 137,7 millions sur les 173 prévus (mesures pour la mobilité, les bâtiments, l'école, les dangers naturels).

Mettre en place les outils et les instruments nécessaires à l'atteinte de la neutralité carbone n'est pas facile. La votation du 13 juin dernier sur la loi sur le CO2 l'a démontré. Les leviers d'action passeront en priorité par des mesures incitatives, par des prestations et par des investissements – c'est le parti par le Conseil d'Etat.

L'EMPD qui est proposé contient 9 mesures pour le climat. Fruit d'un véritable travail interdépartemental, cet EMPD a mis directement à contribution 5 départements et 11 entités.

Le but de cet EMPD est triple :

- Accompagner plusieurs acteurs publics et privés pour prendre des mesures en faveur de la préservation du climat,
- Donner des moyens pour mener plusieurs études importantes pour comprendre les enjeux pour le territoire cantonal et développer des outils d'aide à la décision,
- Lancer les travaux préparatoires pour la 2^e génération du Plan climat, notamment son volet participatif souhaité par le Conseil d'Etat.

Ces mesures diverses nous rappellent qu'il n'y a pas de solutions magiques et qu'il est nécessaire de mener de front de nombreuses actions. Le Conseil d'Etat voit ce paquet de mesures, comme toutes les autres qui composent les CHF 173 millions, comme un tout cohérent et nécessaire.

Mot d'introduction pour les différentes mesures du DSAS par la Cheffe du DSAS

Parmi les 9 mesures de cet EMPD, 4 relèvent du DSAS.

Mesures concernant la santé : on le sait, et l'OMS le dit, le réchauffement climatique va avoir et a déjà des impacts sur notre santé. Un impact direct avec des vagues de chaleur dont la fréquence va continuer à augmenter, et un impact indirect, les changements climatiques affectent non seulement la qualité de l'air qu'on respire mais rend aussi souvent possible la propagation de maladies graves encore absentes de notre région.

D'un point de vue positif, on s'est aperçu que ce qui est bon pour la santé est bon pour le climat, et inversement. Des mesures comme la promotion de la mobilité douce par exemple permettent d'améliorer la santé de la population et d'atténuer le réchauffement climatique. Ces mesures sont considérées comme co-bénéfiques car elles ont un impact sur la santé et le climat.

Un travail doit aussi être fait pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le domaine de la santé/le système socio-sanitaire. En effet, des études montrent que ce système consomme une quantité importante d'énergie et présente par conséquent un potentiel intéressant d'économie d'énergie.

Sur le volet social, la Cheffe du DSAS se dit convaincue que l'action contre le réchauffement climatique peut se faire en incluant tout le monde, y compris les personnes les plus vulnérables dont le pouvoir d'achat et les conditions de vie ne doivent pas être mis en danger.

3. DISCUSSION GENERALE

Plusieurs député-e-s relèvent la qualité de l'EMPD et du travail effectué.

Un commissaire considère les mesures proposées en soit intéressantes mais il reste énormément à faire et il faudra accélérer les mesures avec le temps. La 2^e génération du Plan climat est attendue impatientement. Pour le député, les différentes mesures proposées sont très inégales dans leur portée mais il comprend que les conditions ne se prêtaient pas forcément ces 18 derniers mois à façonner des mesures climat de très grande portée. Et dans l'ensemble, il constate l'effort que représentent les CHF 5 millions proposés, et se dit heureux que la démarche soit participative et mette en mouvement d'importants secteurs de l'Etat et paratétatiques. Pour le député, il faut agir et ce qui importe, c'est qu'au-delà des chefs de projets et des bureaux d'études, on passe à l'acte pour réduire les émissions et que l'on n'attende pas 2024 pour le faire.

Une députée est d'avis que si les prises de consciences écologiques prennent du temps (les premières sonnettes d'alarmes ont été tirées en 1970), on sent ici une volonté de travailler ensemble avec des mesures incitatives. Pour elle, c'est la bonne façon d'attirer la participation des gens.

Certains points de l'EMPD, notamment l'impact de la viande suisse au CHUV et la question des sols, questionnent un autre député.

4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS

Seuls les points ayant suscité une discussion en commission sont mentionnés dans le présent rapport.

1. Préambule – des mesures emblématiques du Plan climat vaudois

La Cheffe du DES rappelle que le 24 juin 2020, le Conseil d'Etat *in corpore* a présenté le Plan climat. Cela traduit une importance politique et systémique à tous les niveaux institutionnels, et un caractère éminemment transversal.

Le Plan climat est un paquet de mesures mais surtout un processus dynamique et évolutif qui s'inscrit dans un cadre fédéral et international (Convention des Nations Unies sur les changements climatiques, Accord de Paris). Pour le Conseil d'Etat, il est important de rappeler qu'agir pour la préservation du climat est aussi assurer de nombreux co-bénéfices (création d'emplois, nouveaux marchés économiques locaux, santé publique, qualité de vie, protection des milieux naturels et biodiversité). Il s'agit d'une stratégie win-win (gagnant-gagnant).

Les 3 axes stratégiques du Plan climat sont de réduire les émissions de gaz à effet de serre (priorité absolue), s'adapter aux changements climatiques, et documenter les changements climatiques.

1.3 Mesures d'impulsion

La commission est informée que sur l'ensemble du dispositif de CHF 173 millions, les mesures d'adaptation aux effets des changements climatiques représentent environ 32% et celles qui visent plutôt à réduire les gaz à effet de serre représentent environ 68%. L'action du Conseil d'Etat vise avant tout la réduction des gaz à effet de serre mais aussi l'adaptation car on est déjà dans une phase de réchauffement du climat et il faut s'adapter à ses effets.

2. Mesure 1 : Mettre en œuvre l'axe stratégique « Documentation »

L'axe documentation comporte 3 différents domaines : le suivi de la mise en œuvre du Plan climat, le suivi des effets des mesures, le suivi des impacts des changements climatiques sur le territoire.

3. Mesure 2 : Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) 2.0

La Cheffe du DES explique que la gestion des eaux usées et des eaux claires sur le territoire communal a connu plusieurs approches et philosophies différentes au cours des dernières décennies. Du tout à l'égout, la mise en place des stations d'épuration a vu la naissance d'une séparation des collecteurs pour les eaux usées et les eaux claires. Ce séparatif avait une raison pragmatique, cela coûterait trop cher de devoir traiter des eaux qui peuvent directement s'écouler dans les ruisseaux, rivières ou lac.

La Confédération a demandé, via l'article 5 de l'Ordonnance sur la protection des eaux, de mettre en place des planifications précises à l'échelle communale, les plans généraux d'évacuation des eaux ou PGEE. De 1997 à 2017, environ 400 PGEE ont été établis par les communes et associations intercommunales vaudoises. Les plans généraux d'évacuation des eaux ou PGEE doivent évoluer pour 2 raisons essentielles :

- Des questions techniques : ils doivent être adaptés aux normes, digitalisés (certains n'existent que sur support papier) afin de pouvoir être plus facilement adaptés.
- Des questions de périmètres : il est nécessaire de réfléchir en termes de bassin versant d'une STEP et les enjeux climatiques doivent être pris en compte.

La réflexion sur le climat est un point crucial et explique pourquoi cette première phase de révision des PGEE s'inscrit dans le Plan climat. Selon les derniers scénarios climatiques pour la Suisse réalisés par MétéoSuisse, les précipitations extrêmes – celles qui ne surviennent qu'une fois tous les cent ans – se renforceront de manière considérable et une augmentation de l'intensité de ces événements de l'ordre de 20% est à prévoir dès la deuxième moitié du siècle. Cette situation implique une gestion des eaux résultant des précipitations extrêmes. L'eau, qu'elle soit de surface, potable, pour l'irrigation, pour la faune et la flore, sera un enjeu conséquent en Suisse ces prochaines décennies et c'est maintenant qu'il faut travailler à de nouvelles approches pour la gestion de son évacuation en milieu bâti.

Les moyens demandés par cette mesure permettront à la fois de proposer une refonte des PGEE avec la participation de plusieurs communes pilotes et d'établir un cahier des bonnes pratiques à favoriser dans les communes pour faire face aux impacts que les changements climatiques auront sur la gestion des eaux.

3.2 Enjeux des PGEE 2.0

3.2.1 Amélioration de la qualité des eaux et renforcement du cycle de l'eau

Une députée relève que l'on a incité à l'installation de séparatif pour évacuer les eaux claires sans passer par les stations d'épuration ; avec le temps, on se rend compte que ces eaux de ruissellement sont polluées (axes routiers, gaz d'échappement, etc.). Ce constat est-il inclus dans la stratégie en vue de nettoyer aussi ces eaux claires qui polluent directement les cours d'eaux, avec une évolution par rapport à ce séparatif ?

Le Directeur général de la DGE confirme que cette problématique est clairement identifiée et que les milieux professionnels y travaillent. C'est l'enjeu d'avoir finalement trois canaux : les eaux usées couramment traitées dans les stations d'épuration, les eaux claires propres, les eaux provenant des axes routiers dont la solution est actuellement de prévoir des traitements sur des axes chargés - une réflexion pourrait aller plus loin. Une première base est la directive de la VSA (Association suisse des professionnels de la protection des eaux) qui a émis en 2019 un schéma pour la gestion des eaux de route ; cet élément sera intégré à la PGEE 2.0. La Cheffe du DES informe que cette question a été abordée avec une autre commission et cite le chapitre de l'EMPD 3.3.3 *Optimisation des ouvrages de gestion des eaux pluviales* (p.24) « ... Il est ainsi nécessaire

d'optimiser la gestion des eaux pluviales en incitant à la rétention des eaux et au traitement des eaux les plus polluées ».

3.3 La PGEE 2.0 : un outil d'adaptation aux changements climatiques

3.3.1 Valorisation énergétique des eaux usées

Le texte de l'objet adopté par le Conseil d'Etat avec liens actifs est transmis à la commission.

3.3.2 Gestion des eaux non polluées en milieu urbain

A la demande d'un commissaire, une note avec des « Exemples de projets pour lutter contre les flots de chaleur » est transmise à la commission.

3.4 Mesures proposées à court terme dans le cadre du PCV (2021-2024)

3.4.1 Contenu technique uniformisé des PGEE 2.0

Des directives PGEE 2.0 seront mises à jour en 2023 et intégreront la problématique du traitement des eaux issues des routes. En l'état, les stations d'épuration sont capables de traiter ces polluants et il n'y a pas de risque de surcharge.

3.4.2 Catalogue de mesures d'adaptation aux changements climatiques

S'agissant de la temporalité de la mesure d'impulsion prévoyant l'attribution d'un mandat à un bureau spécialisé pour l'élaboration du catalogue de mesures innovantes, une commissaire est informée que ce sera activé dès que le Grand Conseil aura octroyé le crédit d'investissement demandé.

4. Mesure 3 : Plan d'action Sols

La Cheffe du DES relève que le sol constitue aussi un milieu qui sera particulièrement affecté par les changements climatiques. Il remplit de nombreuses fonctions essentielles pour l'agriculture, la vie et les écosystèmes. C'est une ressource vivante, sensible aux modifications et d'une très grande complexité.

La « Stratégie Sol Suisse » de la Confédération adoptée l'année passée permet de mettre en lumière les grands enjeux auxquels les sols font face : les risques de compactage, de pollutions diverses, d'imperméabilisation, de perte de matière organique et d'émissions de gaz à effet de serre. Le canton doit développer une stratégie.

Pas moins de 9 mesures stratégiques sur les 30 qui constituent le Plan climat de 1^{ère} génération sont plus ou moins liées aux sols (p. 31 de l'EMPD). Qu'il s'agisse de la séquestration du carbone, de la lutte contre les dangers naturels, de la bonne santé des milieux forestiers ou de la préservation de la biodiversité, le sol joue un rôle fondamental. Il s'agit donc d'un projet transverse d'importance, malgré le peu de moyens demandés et qui touche à ce jour 3 départements.

4.1 Introduction : les sols dans la lutte contre les changements climatiques

Un député demande si le premier point Stockage de matière organique (cycle du carbone) et des autres éléments (azotes, etc.) est une référence à la notion de puits de carbone ? Aurait-il lieu d'intégrer ces puits de carbone dans le Plan d'action Sols?

L'Ingénieur en environnement au Pôle de compétence climat explique que le sol est le deuxième plus grand réservoir dynamique pour le carbone, le premier étant l'océan. La transformation des sols et leur utilisation non adéquate peut être génératrice d'émissions. D'autre part, un potentiel de séquestration existe dans certains sols. Il y a un potentiel, par les pratiques qui conviennent au fonctionnement de ces sols, pour rapporter de la matière organique et donc du carbone dans ces sols. Une mesure des mesures d'impulsion portées par la DGAV vise à soutenir la séquestration dans les sols agricoles qui manqueraient de matière organique.

A un député qui demande quelle matière organique sera rapportée dans ces sols pour les refaire, il est répondu que cette question sera traitée dans le cadre de l'EMPD de CHF 28 millions monté par la DEIS et la DGAV.

4.2 Analyse de la situation

4.2.3 Stratégie Sol Suisse

La commission est informée que « L'objectif de zéro consommation nette de sol en Suisse est visé à l'horizon 2050 » (EMPD, p.29), c'est l'idée qu'aujourd'hui, la consommation du sol est très importante et que d'ici 2050, il faudrait que l'on arrête de bétonner. Il s'agit du « sol » avec toutes ses fonctions (agricoles, production, support, habitat, cycles carbone/eau). Une utilisation non durable des sols peut générer de l'érosion ou de la compaction et l'on perd tous les services que ces sols peuvent offrir dans leur pleine potentialité. Ils peuvent être ainsi considérés comme perdus car ils sont dégradés (qualité/quantité).

4.2.8 Problématique et défis actuels

Un député constate que la saison 2021 a été marquée par d'abondantes pluies, les sols sont devenus très durs – dans certaines régions ils sont asphyxiés – les nappes phréatiques sont pleines. Il espère qu'il sera tenu compte de ce climat particulier pour analyser certains sols. Le délégué au Plan climat confirme qu'un des enjeux est la compaction du sol et assure que les analyses seront faites en tenant compte du contexte et de manière non-dogmatique.

5. Mesure 4 : Favoriser la réduction des émissions de gaz à effet de serre des institutions sanitaires (hôpitaux, médico-social) subventionnés par l'Etat

La Cheffe du DSAS explique que cette mesure vise à réduire les émissions dans le domaine hospitalier et médico-social. L'idée de départ est – en se basant sur des initiatives réalisées dans le domaine à l'étranger – qu'il est possible de diminuer de manière significative les émissions dans ce secteur, sans toucher à la qualité des soins. On sait que les postes d'impacts les plus importants ne sont pas liés à l'allocation des actes médicaux, mais aux conditions matérielles qui les permettent (achats, bâtiments, transports). Il reste à déterminer quelles sont les mesures les plus prometteuses pour atteindre une réduction des émissions dans ce secteur et comment les mettre en œuvre de manière efficace. Le projet présenté propose de combiner une approche technique de diagnostic avec une approche participative et volontaire pour impliquer les différents acteurs du système. Plus les acteurs seront impliqués, plus les actions implémentées seront suivies et les effets escomptés seront significatifs.

Un député relève que le processus s'étale sur 24 mois (2022-2023) et demande si l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre est bien de 10% sur ces deux années et s'il est ensuite admis que les 40-45% restant à faire se feront à partir de 2024 ?

La Médecin cantonale adjointe explique que 10% est le moins auquel on puisse s'attendre, et dans la mesure du possible il serait idéal d'être plus ambitieux. L'objectif de cette étude est d'avoir des chiffres pour pouvoir être plus ambitieux et savoir dans quels secteurs il est possible de faire ces réductions de gaz à effet de serre.

6. Mesure 5 : Diminuer l'impact carbone des cabinets médicaux du canton de Vaud : le cabinet vert

La Cheffe du DSAS informe qu'en 2019, Unisanté a réalisé une étude qui évaluait la production des émissions des cabinets de médecine de famille en Suisse Romande. Il en était ressorti une importante différence entre les cabinets, avec un facteur 10 entre la plus grande production et la plus basse. Il y a donc un véritable potentiel d'amélioration. Cette étude a été complétée par une démarche participative, incluant un groupe de médecins de famille, qui a participé à l'élaboration de pistes d'amélioration.

En s'inscrivant dans ce travail, il est ici proposé de mettre à disposition des cabinets médicaux vaudois volontaires un calculateur informatique dans lequel les cabinets pourront renseigner leurs caractéristiques pour pouvoir estimer un volume des émissions des cabinets et leur proposer un choix priorisé des actions les plus pertinentes à mettre en œuvre pour faire baisser ces émissions. L'idée est de se baser sur une démarche participative.

6.2 Objectifs du projet

Dans les objectifs du projet, il est précisé que l'on tend pour un cabinet vert à une réduction d'1/5^e des émissions de gaz à effet de serre. Comment est-il possible d'obtenir une réduction de 20% dans les cabinets, alors que les installations sanitaires n'ont qu'un objectif d'1/10^e, dans le même laps de temps ?

Il est répondu que dans le cadre des cabinets médicaux, un travail a déjà été effectué par Unisanté. Sur la base de ce travail, on a des premiers éléments qui permettent d'afficher des objectifs plus ambitieux (contexte mieux connu) que dans le dispositif socio-sanitaire qui est large (13 hôpitaux, 150 EMS, 30 établissements socio-éducatifs dans le canton). A noter également qu'un cabinet est une structure plus petite et donc plus agile pour implémenter des changements rapidement. D'autre part, le CHUV est un grand consommateur d'électricité, les marges de réduction sont différentes que pour les cabinets médicaux. Il n'est pas possible d'avoir les mêmes ambitions dans l'immédiat selon la nature des structures.

Concernant l'enquête réalisée dans les cabinets privés, le Chef du Département de médecine de famille à Unisanté informe que la démarche a été plutôt favorablement accueillie par ces derniers. Une autre enquête auprès des cabinets de médecine générale sur l'ensemble de la Suisse romande - en cours de finalisation - montre une acceptation importante par rapport aux changements de pratiques.

A la question d'une députée de savoir si une réflexion a été menée sur l'impact environnemental de la plateforme informatique et si ces moyens informatiques sont nécessaires pour inciter les cabinets médicaux à participer à cet effort, il est répondu qu'une plateforme d'information telle que proposée ne génère pas une consommation numérique importante génératrice d'une grande quantité de gaz à effet de serre. Mais il est vraisemblable que l'effet de l'information transmise par cette plateforme soit positif par rapport à l'envoi de nombreux courriels avec des fichiers lourds. Selon les informations récoltées, l'informatique dans les cabinets médicaux (plateformes déjà utilisées) ne représente que 2 à 3% de leurs émissions totales de CO₂. Cela reste donc modeste par rapport aux autres émissions des cabinets.

6.3 Méthode

Un commissaire estime logique que les médecins soient informés et inclus dans le projet dès le début (cf. avant-dernier paragraphe, p. 45 EMPD). Il est expliqué que les partenaires habituels de ce type de projet de recherche (ici Médecin de Famille Vaud et SVM) sont en général tenus informés des projets en développement. Au moment où le projet démarre, des groupes d'accompagnement seront constitués avec ces mêmes partenaires. C'est Unisanté et non la SVM qui est porteuse du projet.

6.5 Moyens nécessaires

Un député demande des explications concernant le calcul des coûts pour un chef de projet médecin (CHF 100'000.-/année) alors que dans les autres financements de mesures, les chefs de projet sont à CHF 150'000/année. Les médecins engagés dans ce type de projet réalisent en général leur doctorat et ont du temps à disposition pour ces projets. Le barème de salaire est celui des médecins-assistants en formation post-graduée.

7. Mesure 6 : Restauration collective du CHUV

La Cheffe du DSAS relève que le CHUV est un autre acteur important dans le système socio-sanitaire et c'est aussi un des plus grands acteurs de la restauration collective vaudoise (chaque jour environ 6'500 repas sont produits). Les études montrent que le domaine de l'alimentation présente un potentiel d'action important en faveur du climat. Le CHUV a déjà mis en place une série de mesures avec de bons résultats (diminution des déchets alimentaires de près de 20% entre 2016 et 2018). Mais il est possible d'aller encore plus en avant avec le projet présenté ici pour réduire la quantité des déchets alimentaires en agissant à la fois sur les infrastructures et sur la conception des menus.

7.1 Charge environnementale et climatique liée à l'alimentation

Un député se dit vexé au sujet de la viande (à la p. 47 de l'EMPD : « la viande et le poisson représenteraient 26% de l'impact de notre alimentation »), alors qu'un important travail pour le climat est fait dans notre pays (pâturages pour les bovins, herbage).

Il lui est répondu qu'il s'agit d'un constat (la production de viande – surtout la viande rouge – a un impact climatique important et c'est reconnu par toutes les études), qu'il n'y a pas d'appréciation morale et que le but n'est pas de tacler les paysans, bien au contraire ; ils ont leur place. Des discussions ont lieu avec la Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) et Prométerre pour réfléchir à des manières d'accompagner le secteur – non pas pour renoncer à l'élevage mais de voir comment l'affouragement pourrait être fait avec des compléments alimentaires pour réduire une partie du méthane produit par ces animaux.

Il est ici proposé des mesures pour lutter contre le gaspillage alimentaire. Il s'agit aussi de se rapprocher plus des besoins ou des envies des consommateurs du CHUV (patients, collaborateurs) et si le consommateur désire consommer plus de viande, l'étude va le montrer. Le CHUV soutient l'agriculture locale avec l'utilisation aujourd'hui du lait équitable dans tous les formats. Dans le cadre de l'étude, l'idée est aussi de réintroduire une légumerie et de revenir en arrière sur la pratique d'achat de légumes 4^e gamme prêts à être réchauffés/cuits.

Le député rappelle qu'en 2010, le CHUV faisait tout lui-même (boulangerie, etc.), et pour lui, la proximité est plus écologique que de transformer les produits ailleurs.

Sera-t-il tenu compte dans l'étude, non seulement des envies des consommateurs mais également de la dimension de durabilité des repas ? La commission est informée que les repas pour les patients au CHUV sont une prescription médicale, la marge de manœuvre sur la composition du menu n'est donc que partielle pour le producteur de repas. Pour les collaboratrices et collaborateurs, c'est un peu différent. Le CHUV va s'inspirer d'une alimentation la plus éco-responsable possible (réintroduction de la légumerie, réduction des produits trop lointains par exemple).

7.2 Mesures du Conseil d'Etat dans le domaine de la restauration collective

Les cuisiniers du CHUV ont suivi ou suivent la formation Beelong (éco-responsable) et d'ici l'automne, une formation volontaire de cuisine végétarienne sera proposée à un certain nombre de cuisiniers du CHUV. Ces formations ont déjà commencé, sans faire partie de l'étude.

Interpellée par une commissaire sur la volonté de renforcer ces mesures de formation dans la restauration collective, la Cheffe du DSAS indique qu'un échange avec le Département de l'économie, de l'innovation et du Sport (DIES) serait nécessaire pour voir ce qui peut être fait dans le cadre de la campagne mentionnée pour que le volet de la formation soit bien intégré. A noter qu'un groupe au sein de l'administration réfléchit aux enjeux de l'alimentation durable, notamment à comment accompagner les restaurateurs pour qu'ils sachent utiliser les légumes de saison dont ils n'ont plus vraiment l'habitude.

7.5 Mesures prises au CHUV pour réduire l'impact environnemental et carbone de la restauration collective

7.5.1 Renforcement de la politique d'achat de produits locaux et responsables

Un député relève que la nourriture de proximité n'est pas toujours aisée à trouver, que les rendements et les surfaces sont toujours plus petits et qu'il sera difficile de s'en procurer.

Le Délégué au Plan climat confirme que ces enjeux sont bien intégrés et font l'objet de nombreuses discussions, notamment avec Prométerre. Le député peut être assuré d'être entendu.

7.5.2 Rationalisation de la production

Interpellé par une commissaire, le Directeur de la Direction logistique hospitalière au CHUV informe que la légumerie serait à la centrale à Bussigny. Un légume qui arrive en 4^e gamme est souvent emballé dans du plastique, il contient des additifs et implique que le producteur doit avoir d'importants volumes d'approvisionnement. Une légumerie permettrait de scinder en plus petites quantités des mêmes produits et donc de se servir régionalement plus facilement.

7.5.3 Réduction et recyclage des déchets alimentaires

La commission est informée que le CHUV sert aussi des demi-portions, des quarts de portions et des doubles portions. Aujourd'hui c'est le médical qui prend les commandes des patientes et des patients et il n'est pas possible de changer au dernier moment. L'étude souhaite qu'il soit possible de s'approcher de la patiente et du patient au dernier moment selon ses envies (quantité, qualité).

7.5.4 Problèmes actuels

A la question de savoir si les déchets de légumes et salades pourraient être recyclés pour les animaux à la place d'être incinérés, le Directeur de la Direction logistique hospitalière au CHUV explique que la législation d'aujourd'hui interdit de nourrir les animaux avec ces déchets, quand bien même ils sont triés. On doit considérer aujourd'hui que tout ce qui est monté dans les étages d'hospitalisation est potentiellement

contaminé. La distribution de cette nourriture n'est donc pas autorisée, y compris aux associations. Aujourd'hui ces déchets sont utilisés pour faire du biogaz.

Quant à la possibilité de changer les règles relatives à la pratique de jeter des yogourts non ouverts soulevée par un député, la commission est informée que « La pratique consistant à ce que toute denrée alimentaire qui rentre dans la chambre d'un patient ne puisse pas être resservie à un autre patient et doit donc être éliminée en déchet, est induite par le risque que ces aliments aient été contaminés par des micro-organismes, qu'ils soient connus ou non, issus du patient et de son environnement. Largement appliquée par d'autres hôpitaux également, elle ne fait toutefois pas l'objet d'une recommandation formelle de Swissnoso, contrairement à la situation qui prévaut en France, où l'élimination des aliments non consommés fait l'objet de recommandations formelles de la Société Française d'Hygiène Hospitalière. Cette pratique répond par ailleurs aux exigences de l'ordonnance fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels (ODAIUOs), qui prescrit la démarche dite « HACCP » (Hazard Analysis and Critical Control Points, Analyse des risques et maîtrise des points critiques), dont l'un des principaux cardinaux est la « marche en avant ». Dans ce cadre, tout retour dans le circuit d'un produit alimentaire qui aurait été distribué à un patient se trouverait en contradiction avec ce principe. »

Concernant la lettre b concept des menus et les produits servis d'office sur les plateaux, il est confirmé que l'idée serait de demander un peu avant de servir le plateau à la patiente ou au patient ce qu'il ou elle désire (service hôtelier dans les étages). Il n'y aura probablement pas d'ETP supplémentaires à volume égal.

Concernant la lettre c volume des déchets alimentaires, un député est d'avis que l'objectif de diminuer les déchets de 2/3, soit 120'000 kg de déchets alimentaires, paraît raisonnable et réaliste, et en ce sens le projet lui paraît très bien tenir la route.

7.7 Mise en œuvre et calendrier

A la demande d'une commissaire, il est indiqué que le chef de projet chargé de l'étude devrait avoir une formation alimentaire, si possible dans la restauration collective et la production alimentaire. Quant aux appuis et expertises, l'étude devra se pencher sur la consommation électrique et l'accompagnement des personnes pour le calcul de la réduction du CO₂. Une députée trouverait intéressant et utile d'avoir des appuis d'experts en pratique sociale – utile lorsque le gaspillage est lié à des pratiques. Il lui est répondu que le projet sera évidemment multidisciplinaire (soins, diététique, etc.) et toutes les disciplines dont on a besoin seront autour de la table.

8. Mesure 7 : Accompagnement au changement, 2e génération du PCV

Le Délégué au Plan climat rappelle l'ancrage légal de l'accompagnement au changement : l'Art. 12 Accord de Paris, l'art. 41 Loi sur le CO₂ (2011) et la Résolution Laurent Miéville et consorts (adoptée 19.03.2019 par le Grand Conseil)¹ selon laquelle « Le Grand Conseil vaudois invite le Conseil d'Etat à contribuer à informer de manière détaillée la population du Canton sur le changement climatique, ses causes et ses effets, ainsi que sur les mesures prises pour le combattre ».

Trois EMPD différents sont concernés :

- Accompagnement au changement de la collectivité : mesure 26 du Plan climat (présent EMPD 21_LEG_43). Il s'agit de mettre en place une communication transparente et efficace, définir une stratégie et un plan d'action par public cible et au plus près de leurs préoccupations, et accompagner la collectivité, l'économie et les partenaires de l'État à adopter des comportements compatibles avec les enjeux climatiques.
- Accompagnement des communes : mesure 27 (EMPD 21_LEG_21)
- La formation, moteur du changement : mesure 28 (EMPD 21_LEG_24)

8.2 Contexte national

Un député relève que le graphique en haut de la p.13 de la Stratégie climatique à long terme de la Suisse (janvier 2021) montre que plusieurs secteurs de notre société diminuent leurs émissions de gaz à effet de serre, notamment le bâtiment, l'industrie et l'agriculture. C'est porteur d'espoir et montre que les débats sur

¹ 19_RES_025 - Résolution Laurent Miéville et consorts – Urgence climatique

le climat depuis 30 ans ont quelques effets. Pour autant, cette réduction ne s'observe pas dans le secteur du transport, le pire étant les émissions à l'extérieur du pays, celles de notre transport aérien et maritime international qui a plus que doublé entre 1990 et 2018. Si du travail a déjà été fait, il faut toutefois se retrousser les manches pour accélérer le rythme.

8.5 Description de la mesure

A une commissaire qui s'interroge sur la prise en compte du rapport du GIEC et si d'éventuelles adaptations des mesures proposées sont prévues, le Délégué cantonal au Plan climat répond que le Canton de Vaud et la Confédération suivent les travaux du GIEC de manière proche. La logique itérative/évolutive du Plan climat est rappelée, l'avancement des mesures et les nouvelles données au niveau international et fédéral sont pris en compte – le Canton est aligné sur la vision de la Confédération.

Un député reprend le constat selon lequel la Suisse est un des pays les plus touchés par le réchauffement climatique. La situation est donc déjà délicate et il importe de mettre les moyens nécessaires pour nous adapter, documenter et surtout réduire les émissions de gaz à effet de serre. L'Ingénieur en environnement informe que la morphologie de montagnes et de vallées la Suisse – par rapport à un sol plane – fait que la chaleur a tendance à rester dans ces vallées. A l'échelle de la Suisse, les scénarios montrent que le réchauffement climatique attendu est plus important que celui qui pourrait être envisagé que sur des régions continentales plates et à l'échelle globale. En Suisse, la température actuelle est environ deux fois plus élevée que celle observée à l'échelle globale (moyenne).

9. Mesure 8 : Plans de mobilité

La Responsable mobilité durable indique qu'il s'agit d'une mesure pour répondre à la mesure 2 du Plan climat vaudois « modifier les pratiques de mobilité individuelle », précisément la disposition sur l'élaboration des plans de mobilité.

Pour encourager sans attendre et préparer le terrain pour la mise en œuvre de la future stratégie « plans de mobilité » à l'échelle cantonale, un certain nombre de mesures d'amorce ont été identifiées. Il s'agit de mesures relativement faciles et rapides à mettre en place, et qui font l'objet de la présente demande de crédit. Elles s'articulent autour de trois domaines d'action :

- *La promotion* : il s'agira de donner envie aux entreprises (privées, publiques), voire l'administration elle-même.
- *Le soutien technique* : il s'agira – une fois que les entreprises sont convaincues de l'utilité de la démarche – de les aider à mettre en place le plan de mobilité, sous forme de mise à disposition de conseillers en mobilité et de formation.
- *L'exemplarité* : l'idée sera de mettre en place un plan de mobilité à l'interne de l'administration cantonale vaudoise. Pour amorcer la démarche aujourd'hui, le souhait est de faire un état des lieux de la situation (quelle est la situation d'accessibilité des sites de l'Etat de Vaud, combien de places de parc et quel type de places de parc, des parkings vélo sont-ils à disposition).

Qu'attendre dans la contribution de ces plans de mobilité pour réduire de plus de moitié les émissions de gaz à effet de serre dans notre canton d'ici 8 ans et demi ?

La Responsable mobilité durable répond qu'il s'agit d'une pièce du puzzle, c'est un éventail de mesures qui permettront de réduire les émissions de CO2 liées à la mobilité. Le gouvernement vaudois a déjà procédé à la mise en place de mesures infrastructurelles. D'autres mesures toucheront aussi la mobilité de loisirs. Les quelques mesures présentées ici sont en prévision d'une stratégie plus importante des plans de mobilité d'entreprise qu'il est souhaité développer dans un deuxième temps. Ces plans de mobilité iront plus loin, si c'est le souhait, par exemple dans la direction de la contrainte (modification de base légale). Aujourd'hui, il est rare de pouvoir imposer un plan de mobilité.

Relevant que la mobilité est responsable de 40% des émissions de gaz territoriales, un député souligne que les plans de mobilité présentés se font sur une base volontaire, qu'il s'agit d'une mesure d'amorce, mais qu'il faudra d'importants efforts pour qu'après l'amorce, des mesures de plus grande ampleur soient mises en place - au plus tard à la 2^e génération du Plan climat.

Le délégué au Plan climat explique que si les émissions en général sur le territoire suisse ont tendance à diminuer, ce n'est pas le cas dans le secteur de la mobilité qui voit ses émissions plutôt augmenter. Dans le cadre d'une politique globale de mobilité d'un point de vue climatique, il convient d'abord de réduire les besoins en termes de mobilité. S'agissant des plans de mobilité, une réflexion doit se faire par site. Quant à l'obligation légale, le plan OPair offre une amorce. La mobilité est souvent un domaine complexe qui nécessite un accompagnement. Dans ce sens, la mesure présentée est à comprendre dans le cadre d'une politique globale de la mobilité qui va contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

9.2 Enjeu : la mobilité des Vaudois-e-s

Une députée constate que la Ville de Lausanne n'est pas extrêmement engagée dans l'installation de bornes de recharge de véhicules, ce qu'elle regrette. Elle demande si le Canton a une marge d'action pour inciter les communes à aller plus vite dans la mise à disposition de ces moyens de recharge.

La volonté de subvenir à ces frais pour les recharges existe dans le cadre de la conception cantonale de l'énergie (CoCEn) et le DES donne des subventions pour l'infrastructure de recharge à usage privé.

Les informations sont à disposition sur le site internet de l'Etat de Vaud : <https://www.vd.ch/themes/environnement/energie/mobilite-electrique/>.

Au niveau de l'Unité du Plan Climat, la compréhension est que la mobilité électrique est le dernier effort qui doit être fait, pour substituer le parc qui n'a pas pu être réduit. Mais ce n'est pas la panacée, car la mobilité électrique comporte plusieurs enjeux importants.

Pour un député, d'importants progrès seront réalisés au niveau de l'automobile. Les voitures seront peut-être bientôt autonomes. Il ne faut pas donc se précipiter pour mettre des bornes de rechargement tous les kilomètres.

Un commissaire est d'avis qu'il importe d'agir sur la question des frontaliers (par l'augmentation de places pour la formation en milieu hospitalier), de réduire la distance parcourue et inciter les entreprises à aider leurs employés à se loger à proximité de leur lieu de travail.

S'agissant de l'écologie et de la consommation au sein de l'armée, la commission est informée que beaucoup d'efforts sont faits et que l'armée s'est engagée à réduire ses émissions de 40% d'ici à 2030. Un crédit important a été présenté aux Chambres pour notamment réduire les émissions de gaz à effet de serre.

9.4 Cinq axes de travail

9.4.6 Plan de mobilité de l'ACV

Il est confirmé à une commissaire qu'il est prévu de faire des plans de mobilité pour les enseignant-e-s, mais dans un troisième temps.

Un député est d'avis que le plan de mobilité de l'administration cantonale vaudoise doit être exemplaire. C'est la condition aussi pour arriver à convaincre des entreprises et le rythme doit être accéléré. La Conseillère d'Etat souligne que ce dossier est pris à bras le corps et avec énergie. A ce titre, elle évoque le plan de mobilité pour la future Maison de l'environnement, un plan radical et ambitieux.

9.5 Mesure d'impulsion du PCV : objet de la demande de crédit

9.5.1 Promotion des plans de mobilité

La commission est informée que le planning proposé dépend du niveau d'intensité souhaité (stratégie).

9.5.2 Soutien à l'élaboration de plans de mobilité

La limite du conseil personnalisé aux employeurs de plus de 50 collaborateur-trice-s est en lien avec les moyens imposés pour cette mesure. En limitant à ces entreprises, avec peu de conseil on touche un nombre significatif d'employé-e-s sur le territoire cantonal (44% des emplois du canton de Vaud et seulement 2% des entreprises). Ce chiffre a aussi été repris de celui qui a été précédemment défini dans le cadre du plan OPair.

10 Mesure 9 : Le Revenu de transition écologique comme outil d'insertion sociale

La Cheffe du DSAS informe que la Direction de l'insertion et des solidarités (DIRIS) a initié un travail à partir de février 2020, en lien étroit avec la fondation Zoein, en vue de la mise en place d'un appel à projets dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle, et pour intégrer des critères environnements forts dans le cadre des mesures que le DSAS finance. Trois projets ont pu être mis en place en 2020, et la montée en puissance du dispositif permettra de proposer dans le courant 2021 jusqu'à 122 places simultanées dans le cadre de prestations à vocation écologique. Suite à l'adoption par le Grand Conseil du postulat Joly pour le revenu de transition écologique, des contacts ont été établis avec la fondation EPER pour essayer de mettre en place un projet pilote d'un revenu de transition écologique dans le domaine de l'insertion.

11. Conséquences

Pas se remarque.

12. Conclusion

Pas se remarque.

13. Acronymes

Pas se remarque.

5. DISCUSSION SUR LE PROJET DE DECRET ET VOTES

5.1. COMMENTAIRES, AMENDEMENTS ET VOTE

L'art. 1 du projet de décret est adopté à l'unanimité.

L'art. 2 du projet de décret est adopté à l'unanimité.

L'art. 3 du projet de décret est adopté à l'unanimité.

6. VOTE FINAL SUR LE PROJET DE DECRET

Le projet de décret est accepté à l'unanimité en vote final.

7. ENTREE EN MATIERE SUR LE PROJET DE DECRET

La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité des membres présent-e-s.

8. COMMUNICATION

Un communiqué de presse sera cas échéant émis en collaboration avec la commission chargée d'examiner le 20_LEG_34 - Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 25'000'000 pour financer les mesures d'impulsion du Plan climat vaudois dans le domaine d'action « Milieux et ressources naturels » pour adapter les forêts aux changements climatiques et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 4'000'000 pour financer les mesures d'impulsion du Plan climat vaudois dans le domaine d'action « Milieux et ressources naturels » pour favoriser l'utilisation de bois en cascade et projet de loi modifiant la loi forestière du 8 mai 2012 et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion Yves Ferrari et consorts – Sortons du bois pour valoriser nos ressources forestières (16_MOT_103) et sur la conclusion n°1 de la motion Yvan Pahud et consorts – Pour une véritable promotion du bois comme unique matériau renouvelable (19_MOT_073)

Lausanne, le 1^{er} novembre 2021.

*Le rapporteur :
(Signé) Jean-François Cachin*